

CENTRALE AGRIVOLTAIQUE DU UCALITU
COMMUNE D'ALERIA
33 hectares – 21,3 MWc
Haute Corse (2B)



COMITE DE PROJET



25/11/2024



66
Nous sommes fiers
d'être un développeur
indépendant.
Nos savoir-faire et notre
dynamisme garantissent
le succès de nos projets.

Roy MAHFOUZ
Fondateur & Président de H2air

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Fondée en 2008 à Amiens par une équipe passionnée, H2air est un **producteur d'électricité renouvelable indépendant** qui s'appuie sur près de 160 collaborateurs expérimentés mettant leurs **savoir-faire au service des projets solaires et éoliens**. Le groupe H2air est aujourd'hui un acteur reconnu au sein de la filière des énergies renouvelables.



NOS VALEURS

Convaincus que **les énergies renouvelables doivent jouer un rôle croissant dans la transition énergétique française**, nous agissons au quotidien en faveur du respect **de l'environnement**, reposant sur l'indépendance énergétique et une maîtrise des coûts de l'énergie

NOTRE DIFFERENCE

H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge **toutes les étapes d'un projet solaire et éolien**, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction. Nous garantissons **une optimisation en terme de coûts et de délais**, ainsi qu'une **implantation cohérente et concertée**





Développement de projet

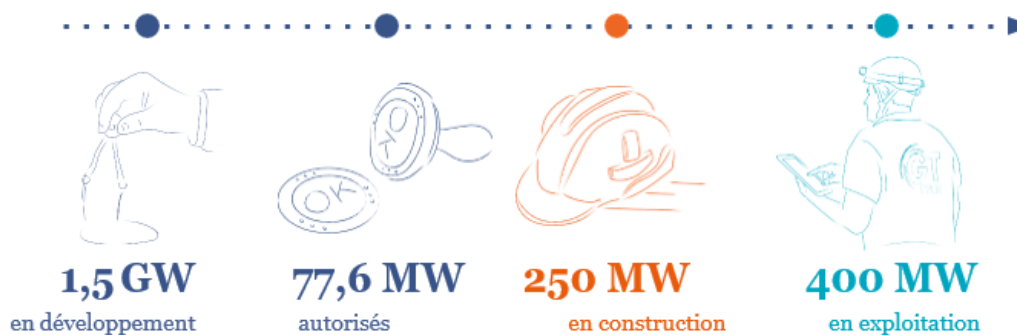
- > Concertation
- > Analyse de gisements
- > Réduction des impacts
- > Financement de projets

Construction

- > Solutions « clés en main »
- > Génies civil et électrique
- > Suivi de chantier et maîtrise des coûts

Gestion opérationnelle

- > Pour compte de tiers
- > Gestion administrative et commerciale
- > Conseil, optimisation
- > Solution en fin d'obligation d'achat



Le comité de projet (CP) dans le solaire

- ❖ Loi APER et décret d'application du 24 décembre 2023
- ❖ Zone d'accélération ou Comité de projet
- ❖ Tous les projets à partir du 24 juin 2024 > 2,5 MW (PV)

- ❖ Une réunion avant la demande de permis de construire
- ❖ Une nécessité d'informer la population

❖ Membres obligatoirement invités :

- Le porteur du projet
- La commune du projet
- L'EPCI du projet

Les moyens de communication :

- Site internet dédié au projet : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>
- Dépôt d'une affiche d'information à la mairie et la CDC le 22/11/2024

Le CP d'Aléria du 25/11/24

LES INVITES

Préfet ou un représentant

Mairie d'Aléria

Mairie d'Aghione

Mairie de Ghisonaccia

Mairie d'Antisanti

Mairie de Tallone

Mairie Giuncaggio

Mairie de Pancheracia

Communauté de commune de l'Oriente

DDTM

DREAL

Chambre d'agriculture

Exploitant et propriétaire

Contexte à l'échelle national, régional, et local

❖ Forte dépendance à l'importation des énergies fossiles

❖ L'approvisionnement électrique de la Corse :

- 50% des centrales thermiques
- 33% interconnexion entre l'Italie et la Sardaigne
- 17% énergies renouvelables (notamment l'hydroélectricité)

❖ La PPE fixe un objectif de 20,1 Gw pour le photovoltaïque en 2023 et 32,1Gw en 2028 (*31 décembre 2023 20 GW raccordés*)

❖ Le PADDUC qui a été approuvé le 5 novembre 2020 envisage l'autonomie de la Corse à l'horizon 2050 (*cf SRCAE*)

❖ Loi d'accélération des énergies renouvelables – APER

❖ Décret agrivoltaïque 8 avril 2024

Quelle échelle : La Communauté de Communes

- La MRAe indique cette échelle pour analyser la pertinence d'un projet
- La Cdc n'a pas de PLU en cours
- La Cdc n'a pas un schéma de développement des énergies renouvelables

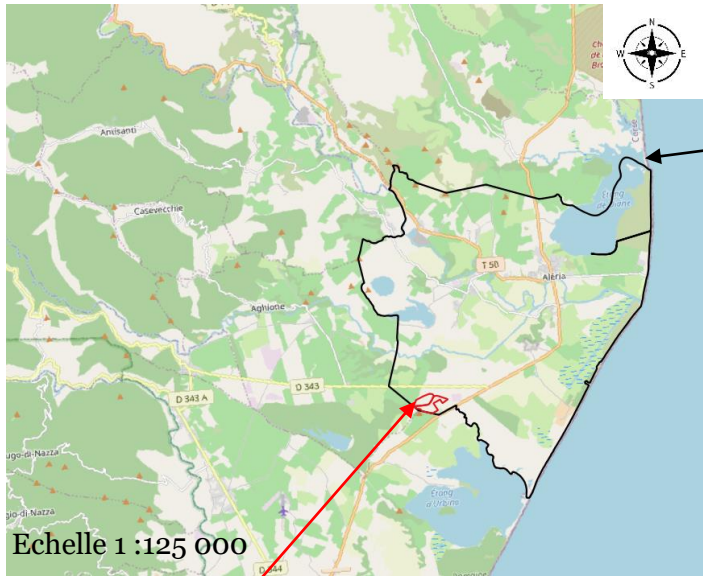
Procédure de la démarche et de la recherche

- Les terrains situés en zonage U (Urbanisé) ou AU (A Urbaniser) d'un PLU ou PLUi
- Les terrains situés en zonage Npv (Naturel réservé à l'installation photovoltaïque) d'un PLU ou PLUi
- Les terrains dégradés (ancienne carrière, terrain pollué..)
- Les terrains artificialisés
- Les plans d'eau
- Terrains en prairies avec un exploitant viable

❖ Un choix pertinent pour plusieurs raisons :

- Terrain répondant au décret agrivoltaïque
- Un exploitant viable économiquement, implanté sur le territoire
- Un terrain profitable pour deux activités fondamentales : agriculture et énergie
- Un projet compatible avec la loi ZAN

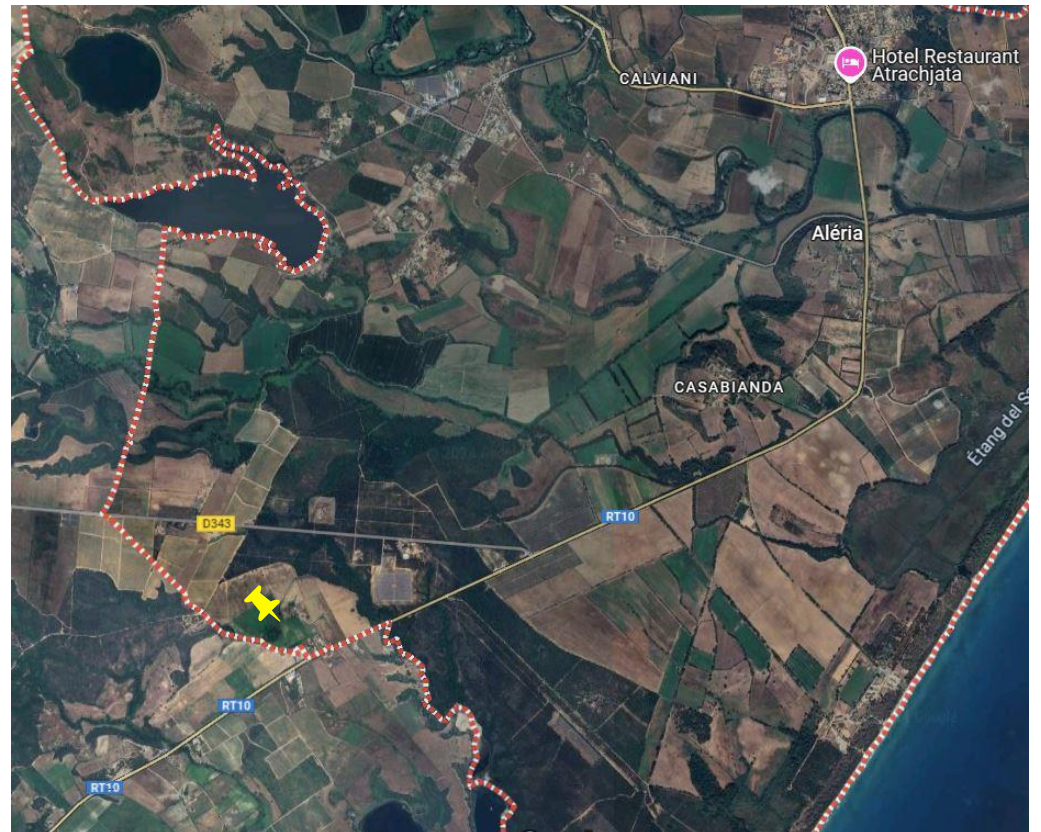
Localisation et contexte du projet



Echelle 1 : 125 000

Commune
d'Aléria

Zone
d'implantation
potentielle (ZIP)



Localisation et contexte du projet



Zone d'étude de 38 hectares

Foncier

Foncier maîtrisé

Convention signée avec le propriétaire exploitant

Activité d'élevage ovins

Terrain plat

Urbanisme

Zone A

Loi Littoral

Hors PPRI et PPRIF

Très bon gisement solaire

Production d'électricité renouvelable dans un contexte énergétique en crise

Préservation de l'activité agricole



La commune d'Aleria dispose d'un PLU en vigueur depuis le 01/11/2017

Le règlement du PLU en vigueur stipule : « L'installation de centrales solaires photovoltaïques sous réserve que les terrains d'implantation n'ont pas fait l'objet d'un usage agricole depuis 5 ans au minimum. »

Le projet n'est donc pas compatible avec le PLU en vigueur.

Une révision générale du PLU est en cours.

La date d'approbation du PLU en cours de révision n'est pas défini.

Il a été convenu avec l'équipe municipale de recourir à une évolution simplifiée du PLU en parallèle de la révision générale (BE IngéCorse en AMO) afin d'autoriser les projets agrivoltaïques sur les zones agricoles de son territoire

Les terres du projet sont à ce jour exploitées par Mr Geronimi comme **pâture pour les ovins** et de la **fauche**. Il est également le **propriétaire** de ces parcelles.

Historique de l'exploitation

- En 1993, Mr Geronimi s'est installé en entreprise individuelle sur l'exploitation familiale en ovin lait (suite au départ à la retraite de son père)
- En 1994, Mr Geronimi a acheté des terres qui jouxtent l'exploitation familiale
- 2UTH : Mr Geronimi et sa femme (conjointe collaboratrice)
- Exploite 82 ha situés autour de la bergerie qui est à Aléria
- Depuis 1995 il irrigue pour assurer l'autonomie fourragère de son troupeau
- L'exploitant élève des brebis corses (350) pour la production principale de lait destiné à la transformation fromagère
- La SAU de l'exploitation est exclusivement composée de productions fourragères (prairies naturelles, temporaires ou des cultures fourragères comme le sorgho (uniquement pâturé)).

Les intérêts du projet agrivoltaïque :

- L'objectif principal de l'exploitation est de pouvoir sécuriser la production fourragère et d'améliorer les conditions d'élevage face aux problématiques climatiques, foncières et les dégâts causés par la faune.

- Le projet agrivoltaïque permettrait à l'exploitation de bénéficier d'une réelle synergie grâce au solaire notamment pour **le bien-être animal et pour la pousse de l'herbe** :
 - **Amélioration du bien-être animal** par la protection qu'offre les panneaux face aux **épisodes de chaleur** de plus en plus fréquents notamment pendant les périodes estivales, améliorant à cet égard le confort thermique des animaux.

 - **Optimisation de la ressource fourragère** avec une pousse plus homogène de l'herbe et une production plus étalée sur l'année sous les panneaux.

 - **Sécurisation des animaux** face aux prédateurs, grâce la protection offerte par la clôture installée tout autour du parc.

Une hypothèse maximale



Puissance installée : 31 MWc

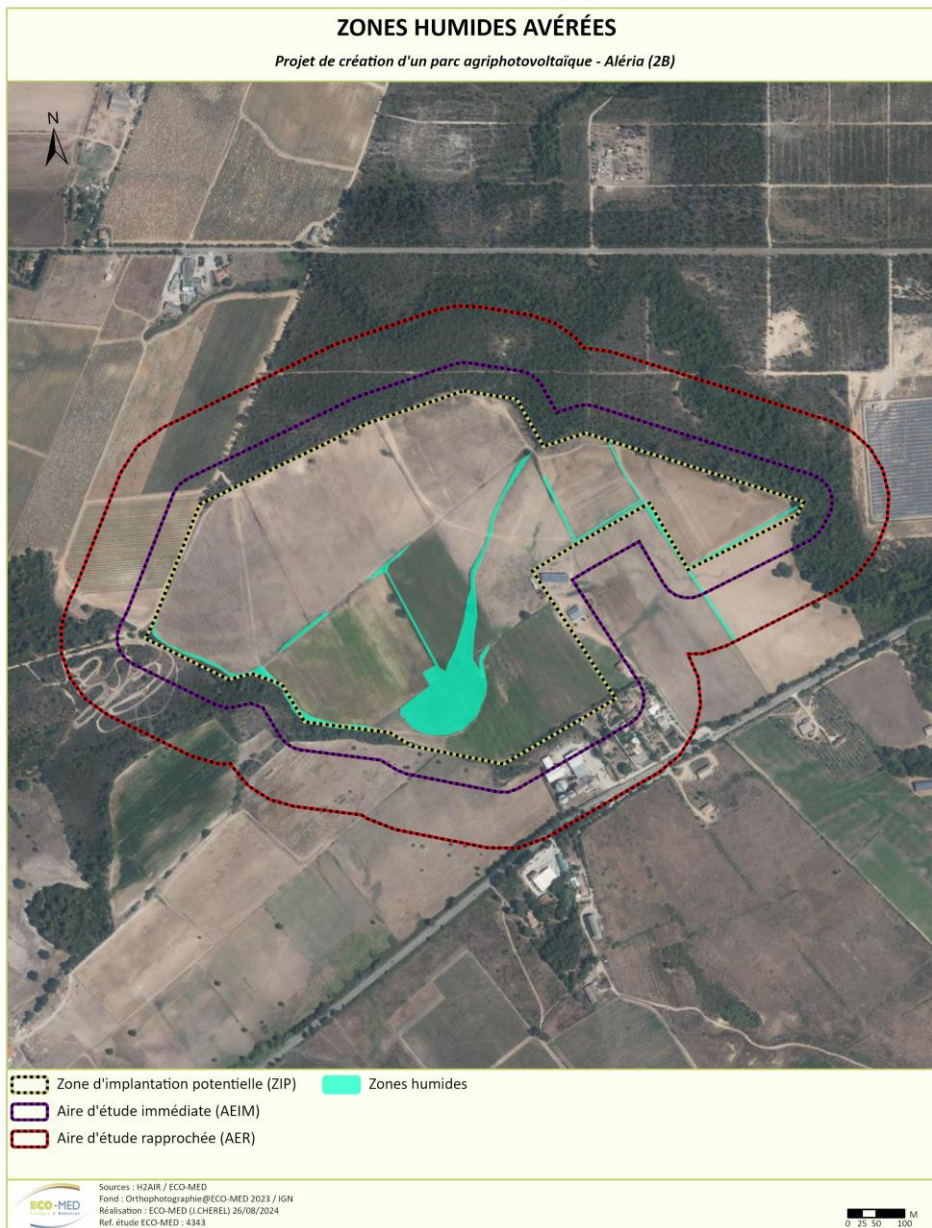
Surface clôturée : 33 ha

Surface projetée : 13,3ha

Nombre modules : 50000

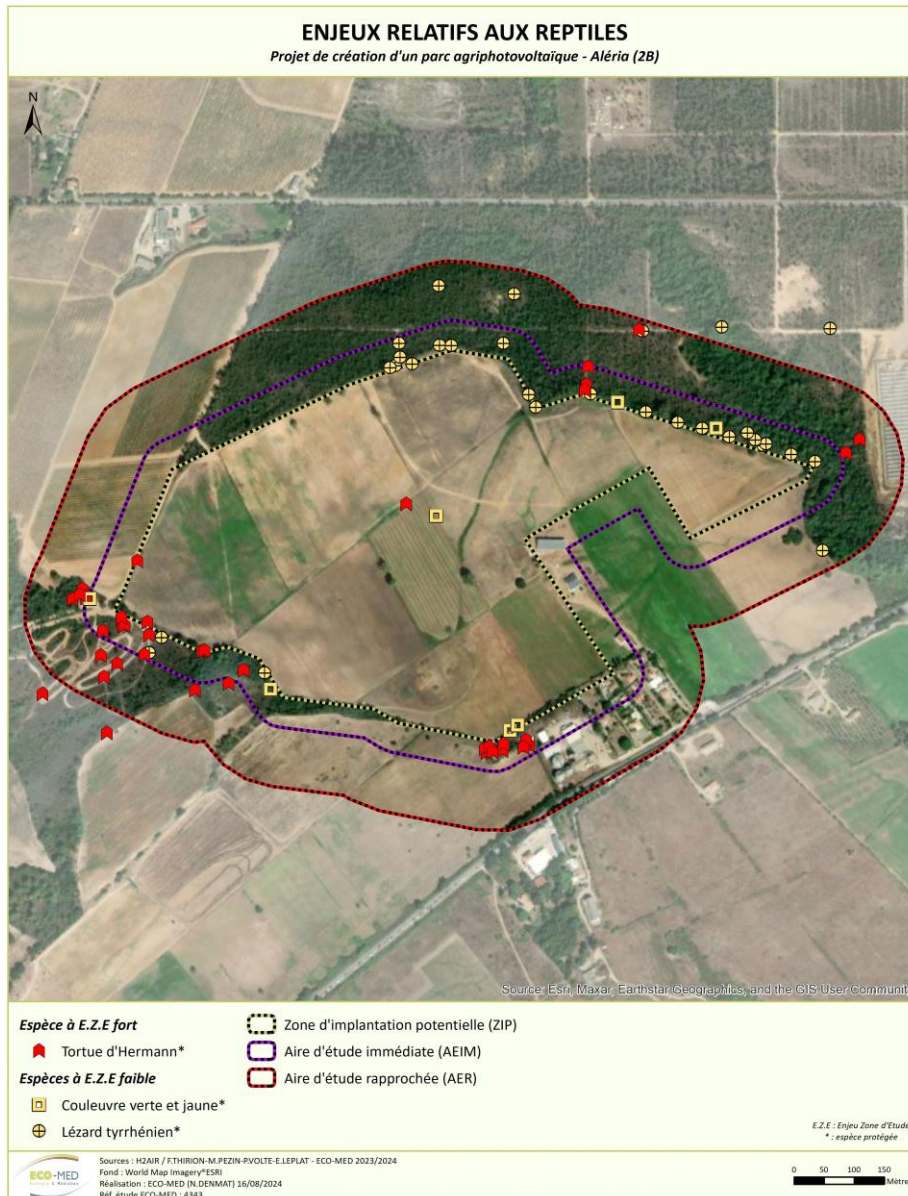
Eq conso électrique (hors chauffage) : 18500habitants/an

Les enjeux environnementaux à éviter – zones humides



Les zones humides (pédologiques et floristiques) se localisent principalement le long du ruisseau de Frassone et au sud de la Zip dans la prairie humide et roselière.





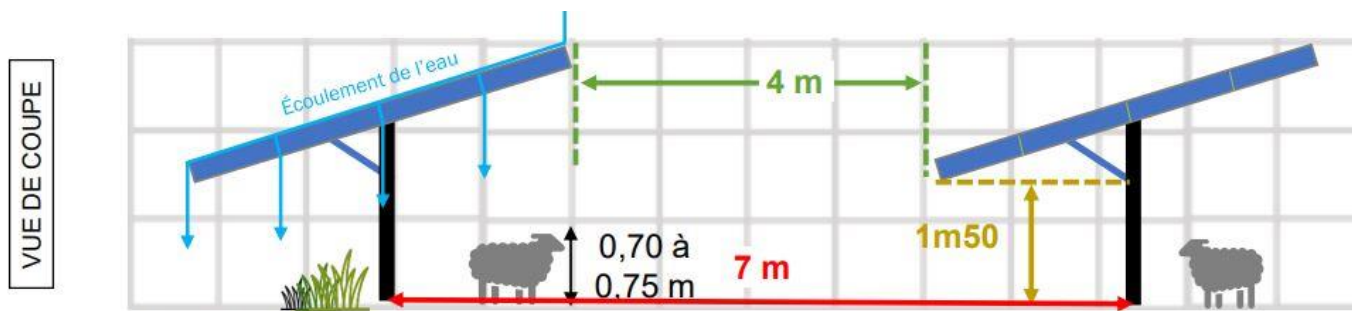
Enjeux forts

Pour la Tortue d'Hermann, qui a été observée dans l'aire d'étude immédiate, principalement dans le maquis au sud-ouest et dans le boisement au nord.



Présentation de la conception du projet

Préconisations		
Espace inter-tables	4 mètres minimum (source : Idele ¹)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un rayonnement suffisant pour la pousse de l'herbe Permettre le passage d'un tracteur
Espace inter-pieux	7 mètres minimum	<ul style="list-style-type: none"> Permettre la mécanisation de l'entretien et de la fauche au vu des machines agricoles de l'exploitation
Hauteur sous-panneaux	1,50 m minimum (source : FNO ²)	<ul style="list-style-type: none"> Permettre le passage des ovins sous les panneaux
Type de panneaux	1 seul rang de pieux (des panneaux laissant traverser l'eau, ce qui favorise la pousse de l'herbe sous les panneaux)	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'entretien mécanisé sous panneaux (fauche ou broyage des refus et ressemis de prairie)
Interruptions rangées de panneaux	Tous les 100 à 120 mètres ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les interventions de l'éleveur, la surveillance et la pose des clôtures
Tournières	10 m minimum	<ul style="list-style-type: none"> Permettre le retournement des engins en bout de rangée



Source : ActeAgriPlus

Un projet réfléchi - implantation prévue pour le dossier PC

- Base vie
- Citerne
- Panneaux
- Passages Canadiens
- PDL
- Portail
- PTR
- Voirie lourde
- Voirie externe
- Voirie Legere
- Zone d'aspersion
- Zone de grutage
- Cloture
- Portail



Enjeux environnementaux :

- Evitement cours d'eau et zone humide + zone tampon de 5m
- Evitement sur l'emprise des OLD pour Tortue d'Hermann
- Conservation des arbres présents sur site
- Evitement des pieds d'espèces floristiques protégées

Enjeux agricoles :

- Respect des îlots de pâturage
- Inter-rangs de 4m et hauteur de table à 1m50 au point le plus bas
- 10m de tournières
- Monopieux
- Mise en place de passage canadien

Puissance installée : 21,3 MWc

Surface clôturée : 33 ha

Surface projetée : 10,3 ha

Nombre modules : 35316

Eq conso électrique (hors chauffage) : 13000habitants/an

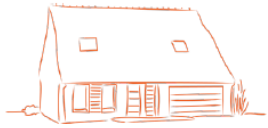
Implantation finale retenue au mois d'octobre

Surface photovoltaïque : **33 ha**

Puissance installée : **21,3 MWc**



Production électrique estimée de **31000 MWh/an**



Équivalent de la consommation électrique de :

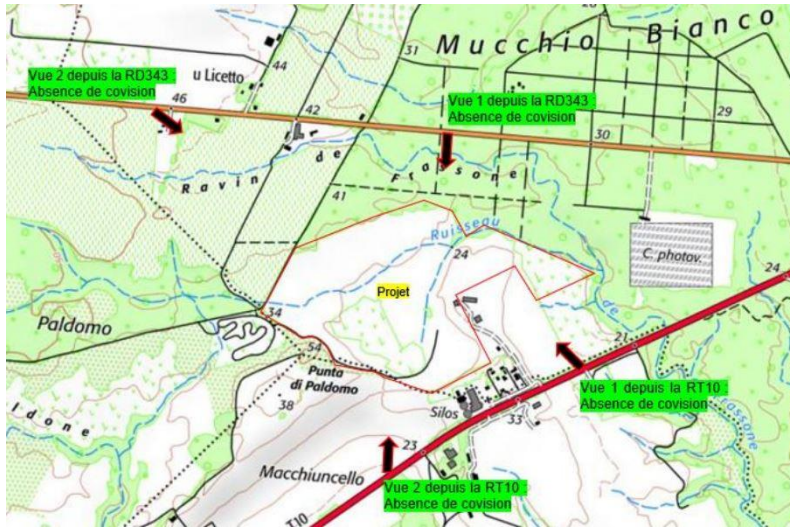
- **Environ 13000** habitants/an soit environ **6 000** foyers/an

➤ **Population d'Aléria : 2240 hab**

➤ **Communauté de Communes : 6073 hab**



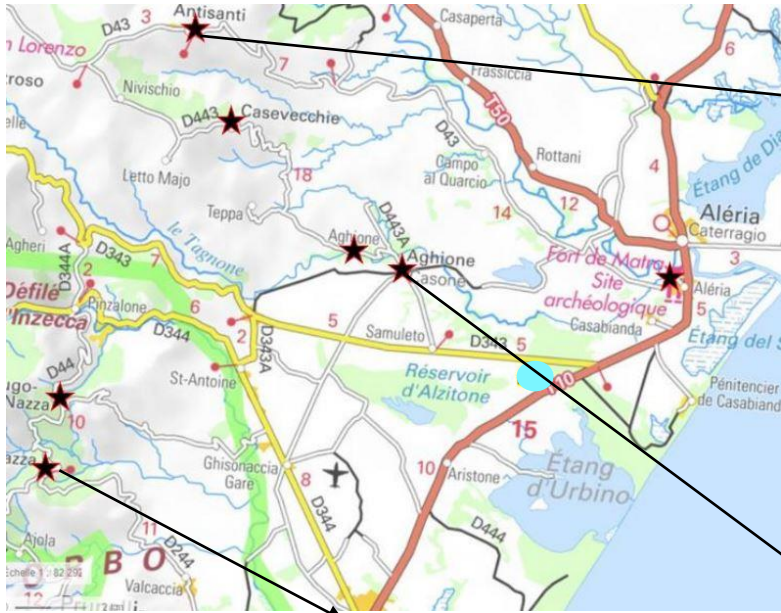
Insertion paysagère : environnement proche



Aucune co-visibilité



Insertion paysagère : environnement lointain



Les caractéristiques du projet et les mesures proposées ont pour but d'éviter ou de réduire au maximum les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine.

- La conservation de la vocation agricole du terrain est assurée, Le projet agrivoltaïque s'installe au-dessus des surfaces agricoles, permettant ainsi à l'exploitant de poursuivre son activité sans changement
- **Mesures d'évitement (permanentes)**
 - Evitement des espaces les plus sensibles du projet : zones humides, mares, boisements, espèces floristiques protégées
 - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien

Mesures de réduction (phase chantier)

- Mise en défens des espaces sensibles
- Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou de zones de circulation des engins de chantier. Adaptation du calendrier de travaux aux sensibilités faunistiques.

Mesures de réduction (phase exploitation)

- Mise en place de passages pour la petite faune au niveau des clôtures

Des mesures de suivi des indicateurs agricoles par un organisme habilité seront effectuées conformément à la réglementation applicable sur les projets agrivoltaïques sur pâturage ovins.

Communication habitants

- Dépôt **de la lettre d'information 1** (mairie, CdC, riverains) semaine du 21 octobre 2024

Rencontres élus

- Rencontre **Cdc + Mairie en avril 2023**
- Rendez-vous mairie en avril et juillet 2024
- **Comité de projets** le 25 novembre 2024





<https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Ça se passe près de chez vous !

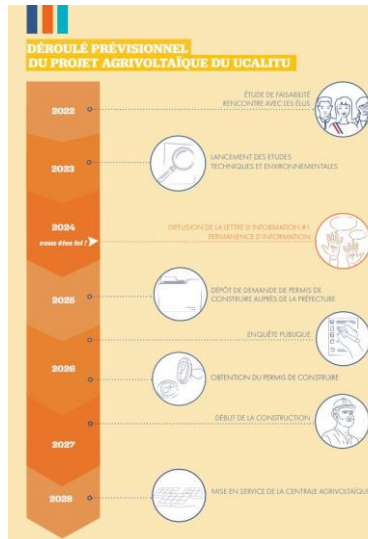


VENEZ EN PARLER !
Le mercredi 6 novembre 2024 de 17h à 20h
Maison de la Nature Aléria

Ouverte à toutes et tous, la permanence d'information est l'occasion d'échanger autour du projet, H2air est à votre écoute !

AUJOURD'HUI
Parcelles agricoles et pâturées par des ovins

DEMAIN
Toujours en pâturage, coactivité ovine avec des panneaux photovoltaïques



DONNÉES PRÉVISIONNELLES

25
Mégawatts-crêtes environ

36 500 MWh/an
de production

15 500 habitants/an
alimentés en électricité verte (hors chauffage)

LES ATOUTS DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE



Maintien du caractère agricole du terrain. Le projet agrivoltaïque permettra de pérenniser cette activité et de lutter contre la déprise agricole.

Très bon gisement solaire et une production d'électricité renouvelable dans un contexte énergétique tendu.

Impact sur la biodiversité limité, grâce aux études réalisées en amont et au suivi environnemental assuré durant l'exploitation.

Pérennisation d'une activité agricole et valorisation d'un éleveur local :

- une protection contre les aléas climatiques en faveur des animaux ;
- pousse et conservation de la végétation.

UNE INSTALLATION RÉVERSIBLE

Le cycle de vie d'un panneau photovoltaïque est maîtrisé de sa fabrication à son recyclage. Sa dette énergétique est remboursée au bout d'un an de production électrique.

Essentiellement composé de verre, un panneau est recyclable à + de 95%.

Au-delà de 25 ans un panneau photovoltaïque fonctionne toujours à hauteur de 80% de sa capacité initiale.

En fin de vie, le démantèlement de la centrale solaire sera totalement pris en charge par H2air.

AGENDA

Permanence d'information
Le mercredi 6 novembre 2024 de 17h à 20h

Maison de la Nature
325 Av. de Diana
20270 Aléria

Ouverte à toutes et tous, la permanence publique est l'occasion pour vous d'en savoir plus sur :

- ce projet
- l'agrivoltaïsme
- l'énergie solaire.

FOUNDEUR POUR UN AVENIR SOLAIRE

Fondée en France en 2009, H2air est un producteur d'électricité renouvelable indépendant.

Face à l'urgence écologique, H2air produit de l'électricité renouvelable dans le respect de l'humain et de l'environnement, conformément aux convictions de l'équipe.

H2air prend en charge toutes les étapes d'un projet solaire, et sera donc exploitant de la future centrale solaire.

Votre contact : Vincent DANIGO
vdanigo@h2air.fr - 06 58 82 45 58

1 Avenue de la Poste de la Case d'Oron
20190 METEILLES h2air.fr



Mesures d'Accompagnements – la commune d'Aléria

Quelques idées

- **Bourse aux arbres** – distribution chez les habitants d'arbres fruitiers
- **Partenaire** du club cyclisme



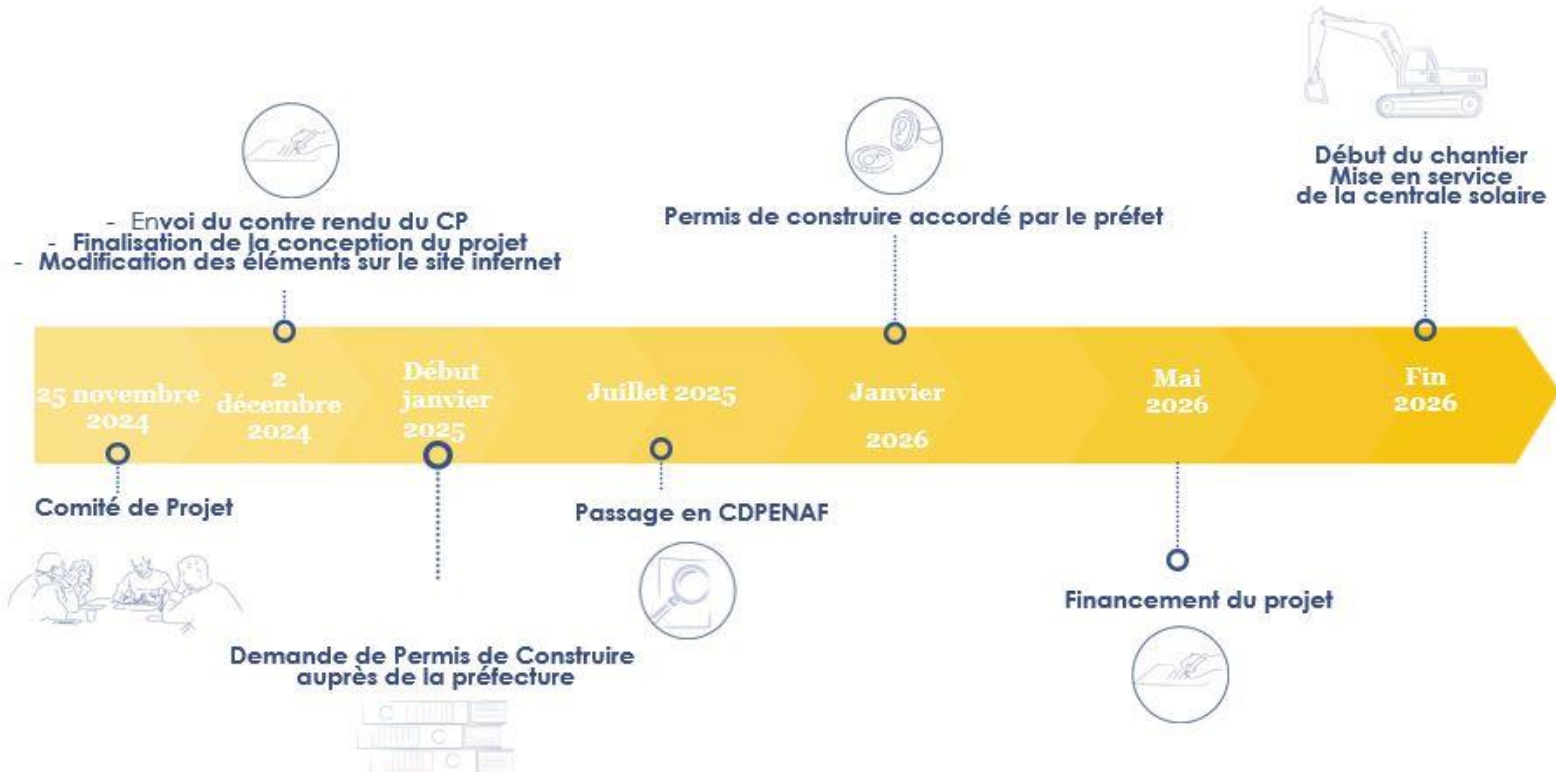
Un sponsoring évènementiel

- **Soutien** aux associations et aux évènements locaux (H2air partenaire soit par un financement ou par un stand)

Actions de sensibilisation autour des énergies renouvelables

- **Intervention dans les écoles** (présentation du métier, du projet, journée de sensibilisation)

Les prochaines étapes



Merci de votre attention

Vincent DANIGO

Responsable projets et territoires

vdanigo@h2air.fr

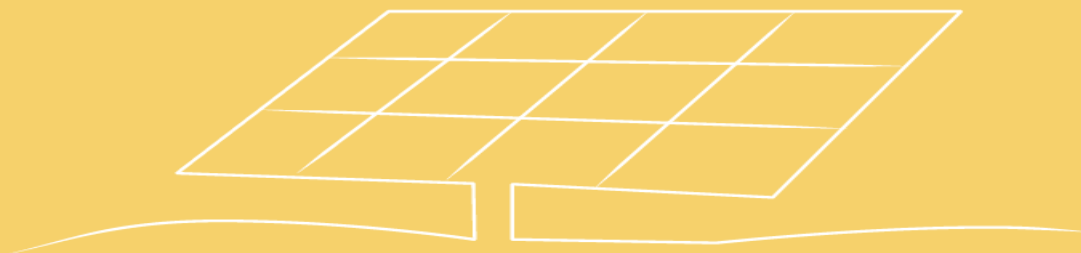
www.h2air.fr

Tifiane VERGNE

Responsable projets et autorisations

tvergne@h2air.fr

www.h2air.fr

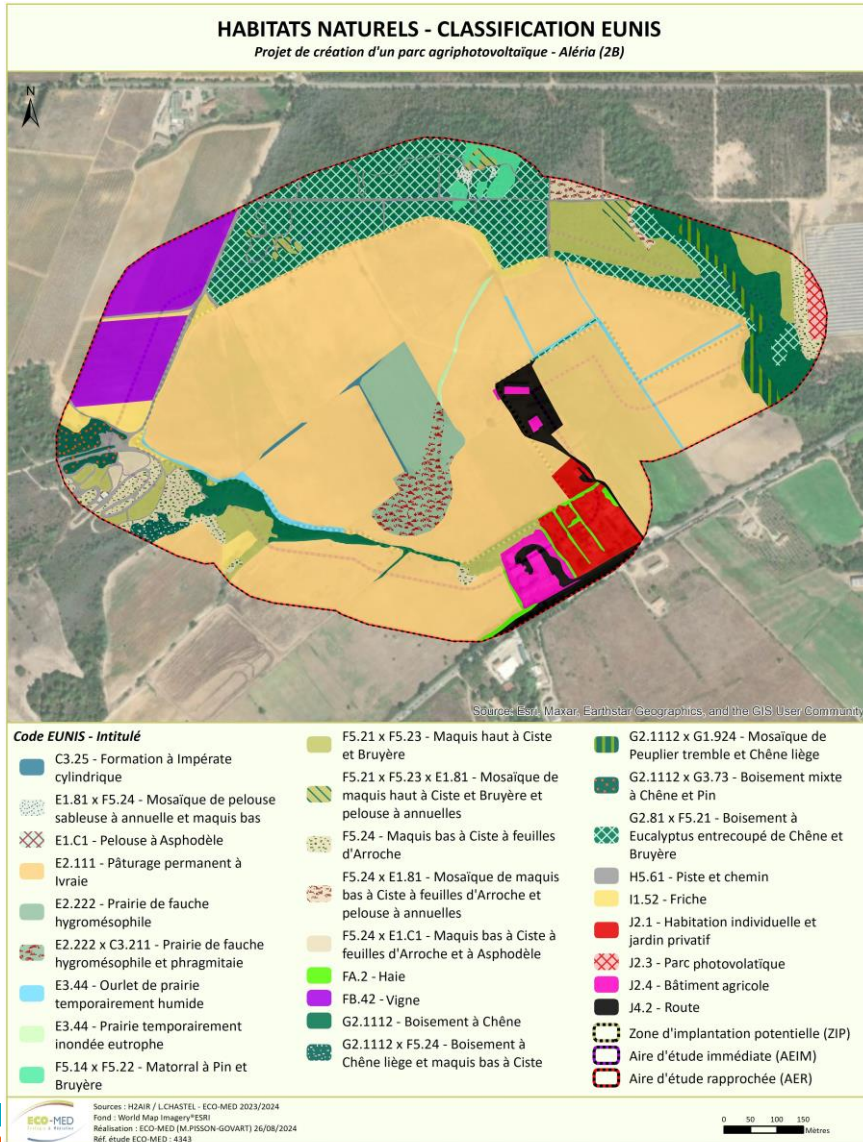




ANNEXES



MILIEU NATUREL – HABITATS NATURELS ET FLORE



ENJEUX RELATIFS AUX OISEAUX - HABITATS D'ESPÈCES

Projet de création d'un parc photovoltaïque - Aléria (2B)



Source: Bati-Nature, Faune et Biodiversité, Aléria (2B) Local Community

Autres habitats d'espèces à enjeu modéré

- Arbres à cavités - Huppe fasciée* et Petit-duc scops*

Habitats d'espèces à enjeu fort

- Zone d'alimentation - Milan royal*, Busard des roseaux*, Faucon crécerellette*, Oedicnème criard*, Huppe fasciée*, Petit-duc scops* et Pie-grièche à tête rousse*
- Zone de nidification potentielle - Milan royal*
- Zone de nidification - Oedicnème criard* et Alouette lulu*

Habitats d'espèces à enjeu modéré

- Zone de nidification - Cisticole des juncs*
- Zone de nidification - Petit-duc scops* et Buse variable*

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEIM)
- Aire d'étude rapprochée (AER)

*: espèces protégées

Source : IGN, FAO, CIB, ECO-MED 2023/2024
 Révisé : World Map Imagery ©2024
 Modifié par : ECO-MED (ALGERIA) 10/07/2024
 Réf. étude ECO-MED - 4541



ENJEUX RELATIFS AUX OISEAUX - HABITATS D'ESPÈCES

Projet de création d'un parc photovoltaïque - Aléria (2B)



Source: Bati-Nature, Faune et Biodiversité, Aléria (2B) Local Community

Habitats d'espèces à enjeu faible

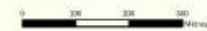
- Zone d'alimentation - Alouette des champs*, Bergeronnette grise*, Bruant des roseaux*, Bruant proyer*, Buse variable*, Faucon crécerellette*, Grande aigrette*, Héron cendré*, Héron garde-bœufs*, Hironde rustique*, Rougequeue noir* et Tarier pâle*
- Zone d'alimentation - Tarin des aulnes* et Pouillot véloce*

- Zone de nidification - Alouette lulu*
- Zone de nidification - Bouscarle de Cetti*
- Zone de nidification - Fauvette de Moltoni* et Fauvette pitchou*
- Zone de nidification - Tarier pâle* et Bruant proyer*

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEIM)
- Aire d'étude rapprochée (AER)

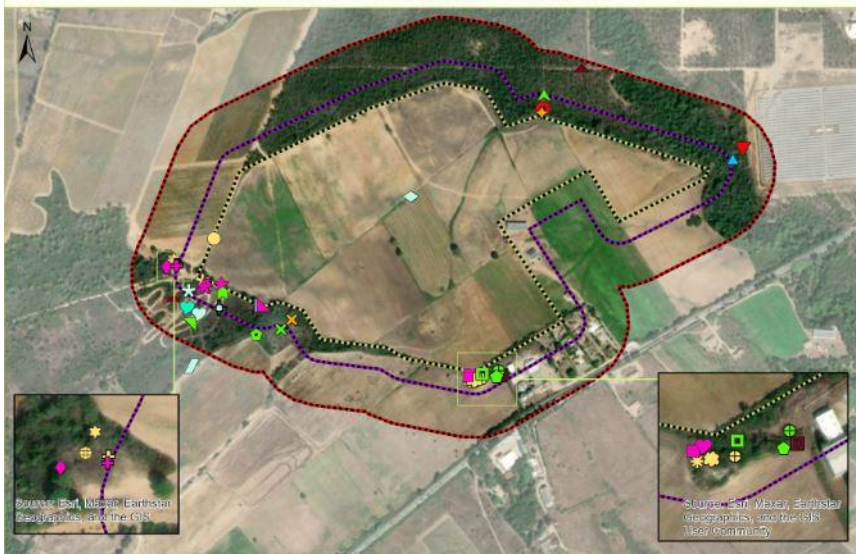
*: espèces protégées

Source : IGN, FAO, CIB, ECO-MED 2023/2024
 Révisé : World Map Imagery ©2024
 Modifié par : ECO-MED (ALGERIA) 10/07/2024
 Réf. étude ECO-MED - 4543



OBSERVATIONS DE LA TORTUE D'HERMANN*

Projet de création d'un parc agriphotovoltaïque - Algérie (2B)



Tortue d'Hermann* espèce à Observation du 08/05/2024
E.Z.E fort

Observation du 08/11/2023

Observation du 11/04/2024

Observation du 12/04/2024

Observation du 10/05/2024

Observation du 12/05/2024

Autres observations

Individu 1

Individu 2

Individu 3

Individu 4

Individu 5

Individu 6

Individu 7

Individu 8

Individu 9

Individu 10

- ◆ Individu 11
- ⊕ Individu 12
- ⚡ Individu 13
- ★ Individu 14
- ⚡ Individu 15
- ⚡ Individu 17
- ⚡ Individu 18
- ⚡ Individu 18
- ♥ Accouplement individu 16 et individu 6
- ⊕ Individu 4
- ⊕ Individu 12
- ⊕ Individu 18
- ⊕ Individu 19
- ⊕ Individu 21
- ⊕ Individu 22
- ⊕ Individu 23

Observation du 22/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

Observation du 23/05/2024

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEIM)
- Aire d'étude rapprochée (AER)

Autres observations

- ▲ Coquille prédatée (14/06/2024)
- 1 oeuf complet pas enterré (23/05/2024)
- Reste d'os de carapace (23/05/2024)

E.Z.E. : Espace Zone d'Etude

* : espèce protégée

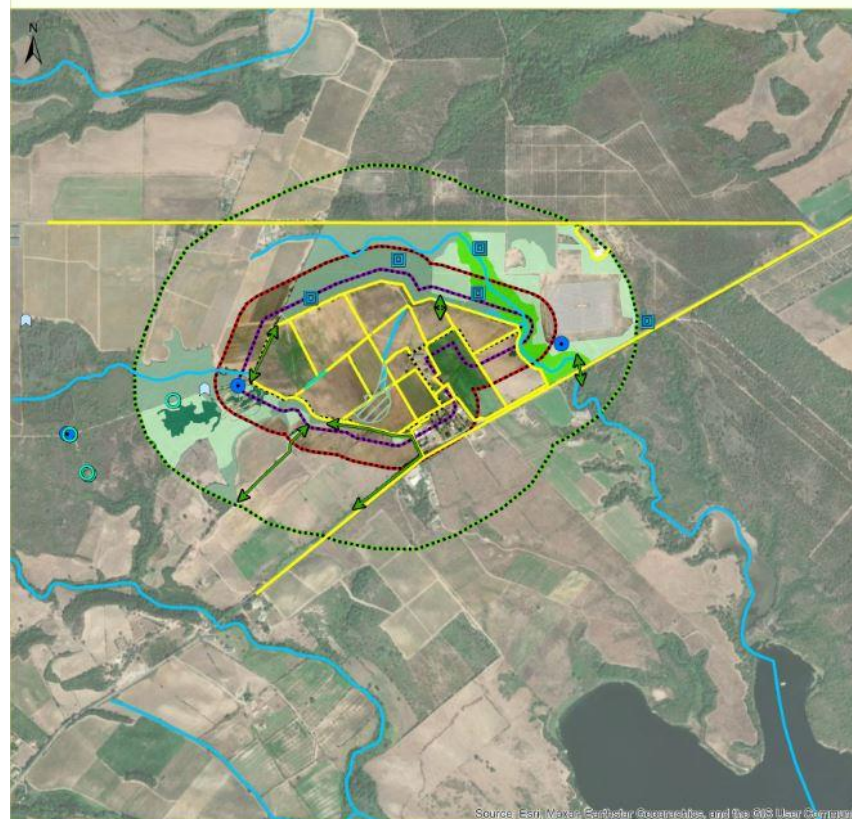
0 50 100 150

mètres

Sources : H2AIR / ETHIKON / M.PEZZIN / P.VOULTS / E.LEPAT - ECO-MED 2021/2024
Fond : World Map Imagery ©2016
Réalisation : ECO-MED (IN DENHAM) 09/09/2024
NIF étude ECO-MED : 4543

HABITATS POTENTIELS DE LA TORTUE D'HERMANN ET CONNECTIVITÉ

Projet de création d'un parc photovoltaïque - Algérie (2B)



Habitats potentiels de la Tortue d'Hermann*

- Habitat relictuel (zone de gîtes et d'alimentation)
- Zone d'alimentation et de gîtes
- Zone de gîtes
- Zone de ponte, d'alimentation et de gîtes

Zones potentielles d'abreuvement

- Bauge à sangliers
- Cours d'eau temporaire
- Mare temporaire
- Ornière temporaire
- Cours d'eau
- Ornière temporaire
- Zone humide

Corridor

- Source de fractionnement
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEIM)
- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Zone tampon 500m

Sources : H2AIR / M.PEZZIN - ECO-MED 2023
Fond : World Map Imagery ©2016
Réalisation : ECO-MED (ILOPREZ) 06/09/2024
NIF étude ECO-MED : 4543

* : espèce protégée

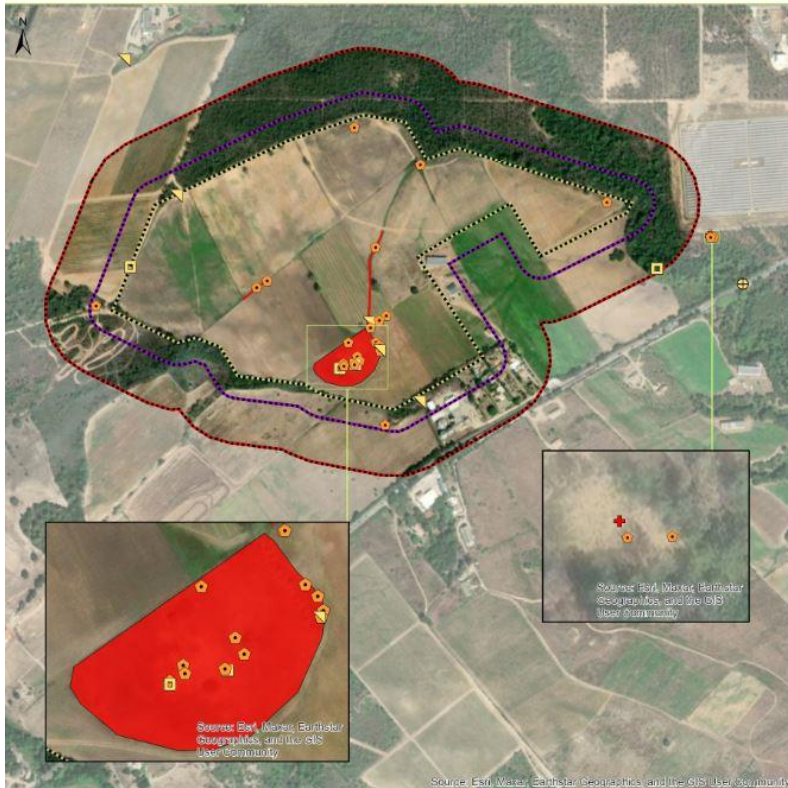
0 200 400 600

mètres

MILIEU NATUREL – AMPHIBIENS ET INVERTEBRES

ENJEUX RELATIFS AUX AMPHIBIENS

Projet de création d'un parc agriphotovoltaïque - Algérie (28)

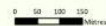


Source: Esri, Maxar, Earthstar, GeoGraphics, and the GIS User Community

- | | | |
|--|---|---|
| <p>Espèce à E.Z.E modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> 🐸 Crapaud vert des Baléares* <p>Espèces à E.Z.E faible</p> <ul style="list-style-type: none"> 🐸 Discoglosse sarde* 🐸 Grenouille de Berger* 🐸 Rainette sardé* | <p>Habitats d'espèce à enjeu fort</p> <ul style="list-style-type: none"> 📍 Zone de reproduction - Crapaud vert des Baléares* 📍 Zone de reproduction - Crapaud vert des Baléares* et Rainette sardé* 📍 Zone de reproduction - Crapaud vert des Baléares* | <ul style="list-style-type: none"> 📍 Zone d'implantation potentielle (ZIP) 📍 Aire d'étude immédiate (AEIM) 📍 Aire d'étude rapprochée (AER) |
|--|---|---|

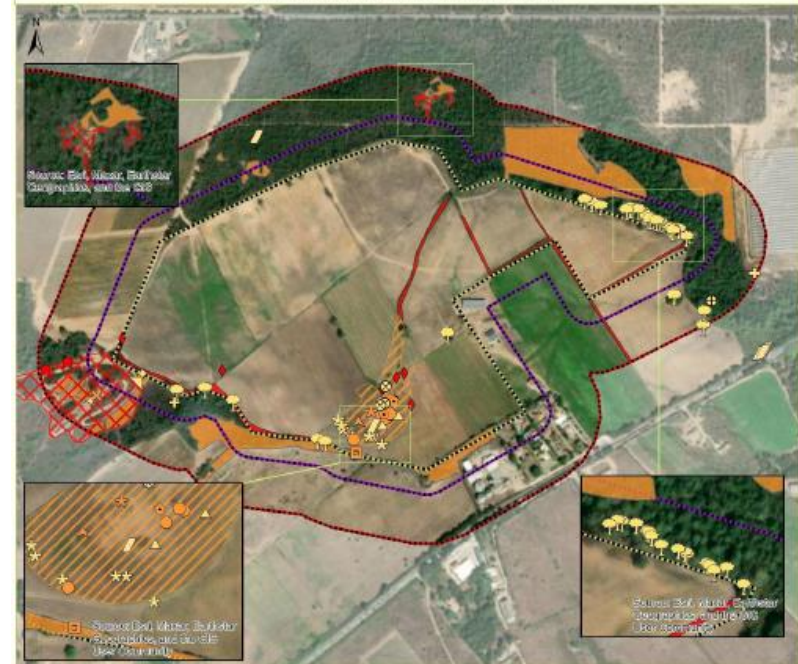
E.Z.E. Enjeu Zone d'Etude
* espèce protégée

Sources: IGNAR, / S THIRON, M. PEZIN, P. VOITE, E. LEPIAT - ECO MED 2023/2024
 Fond: World Map Imagery™ ESRI
 Nomenclature: ECO MED (A. DEMAY) 05/09/2024
 N° d'étude ECO MED - 4343



ENJEUX RELATIFS AUX INVERTEBRÉS

Projet de création d'un parc photovoltaïque - Algérie (28)

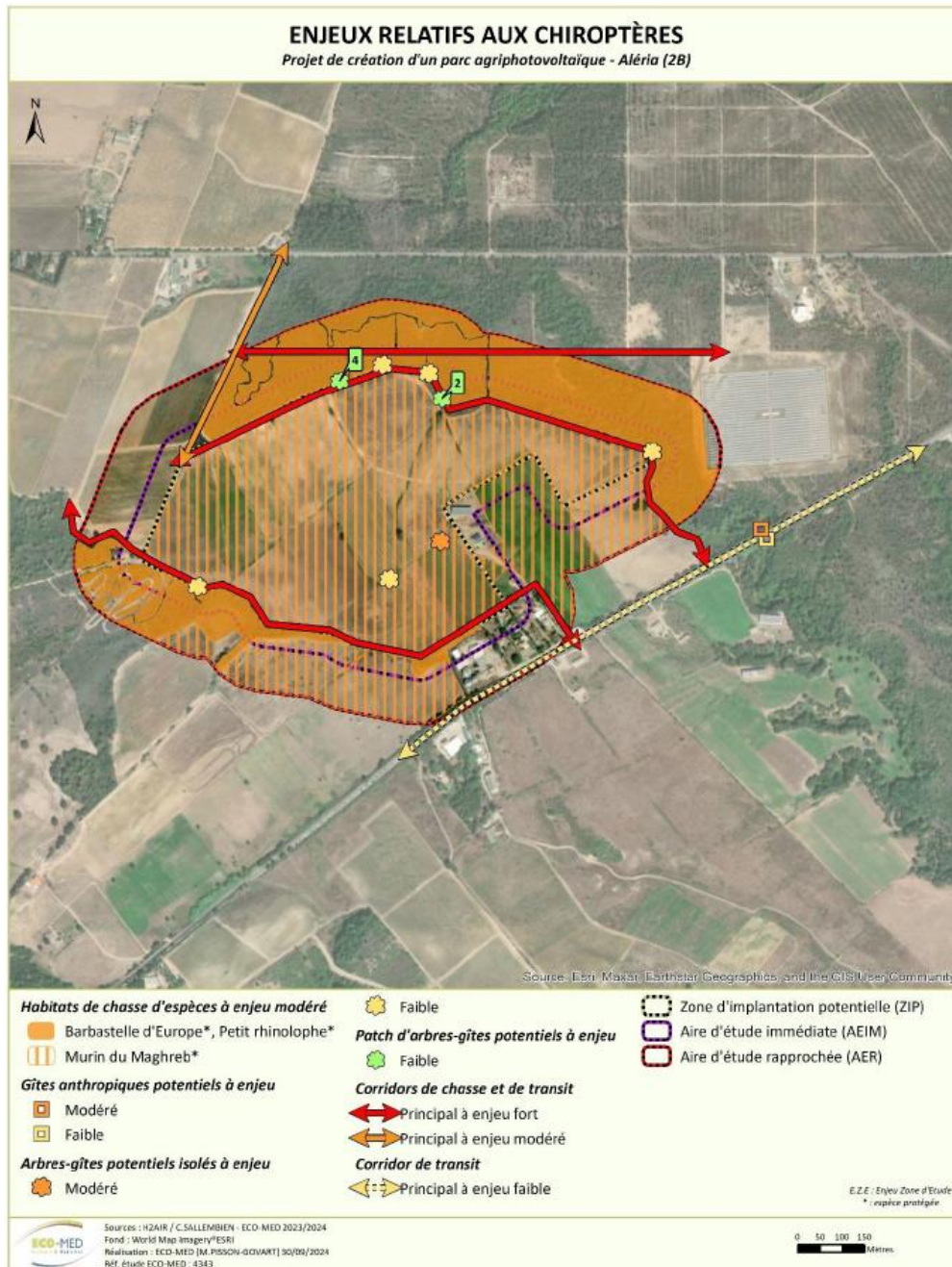


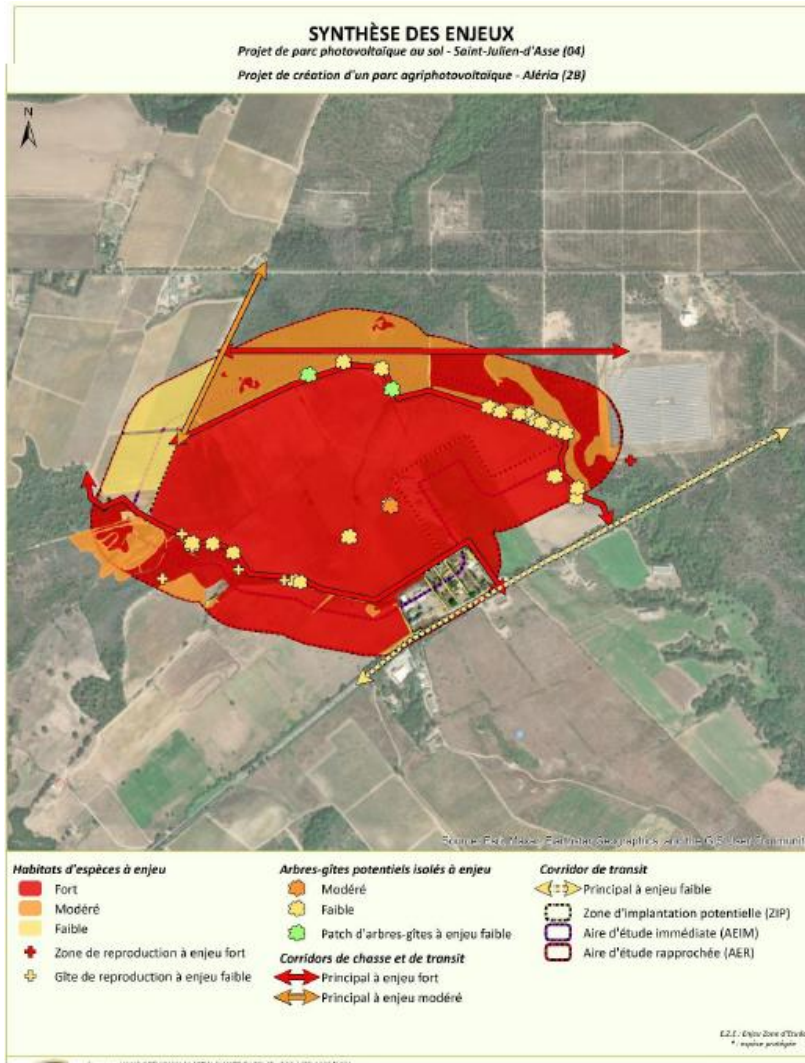
- | | | |
|---|--|---|
| <p>Espèces à E.Z.E fort</p> <ul style="list-style-type: none"> 📍 Cicindèle mélancolique 📍 Pimelia angusticollis <p>Espèces à E.Z.E modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> 📍 Conocéphale africain 📍 Araignée argentée 📍 Coulostrophus subsulcatus 📍 Criquet nageur 📍 Mantre ocellée 📍 Criquet tricolore | <p>Espèces à E.Z.E faible</p> <ul style="list-style-type: none"> 📍 Aiolope de Kenitra 📍 Argiope lobée 📍 Mégère corse 📍 Fadet tyrhénien 📍 Agrion de Genève 📍 Thyene imperialis 📍 Nymphale de l'Arbousier 📍 Truxalle occitane | <p>Habitat d'espèce potentielle à enjeu faible</p> <ul style="list-style-type: none"> 📍 Arbres-gîtes - Grand Capricorne* <p>Habitats d'espèces à enjeu fort</p> <ul style="list-style-type: none"> 📍 Pimelia angusticollis 📍 Cicindèle mélancolique <p>Habitats d'espèces à enjeu modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> 📍 Criquet nageur, Criquet tricolore et Conocéphale africain 📍 Coulostrophus subsulcatus |
|---|--|---|

E.Z.E. Enjeu Zone d'Etude
* espèce protégée

Sources: IGNAR, / S THIRON, M. PEZIN, P. VOITE, E. LEPIAT - ECO MED 2023/2024
 Fond: World Map Imagery™ ESRI
 Nomenclature: ECO MED (A. DEMAY) 24/09/2024
 N° d'étude ECO MED - 4343







Enjeux forts

Au sein des prairies pâturées car ce sont des zones d'alimentation pour l'avifaune

Dans les zones de maquis et les milieux ouverts au sud et au sud-ouest car la Tortue d'Hermann s'y reproduit.

Aux abords du ruisseau et au sein de la prairie humide et de la roselière, ces milieux concentrent la flore protégée, les insectes et amphibiens.

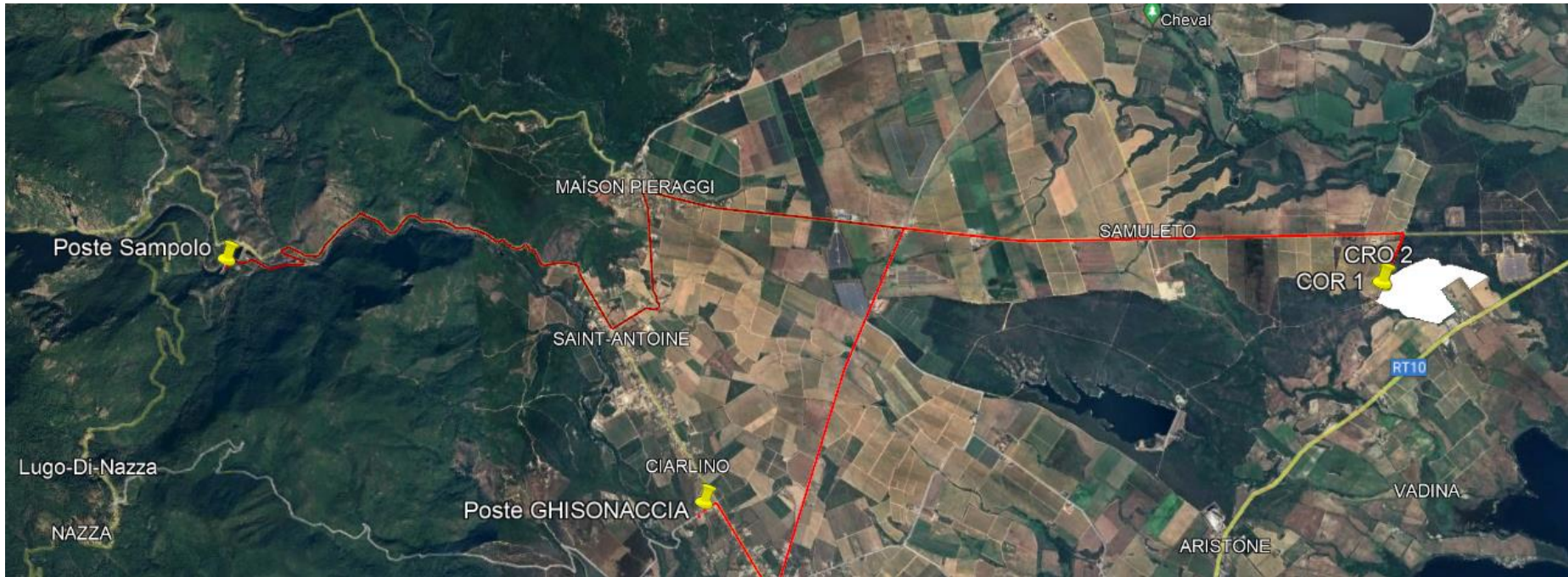
Enjeux modérés

Principalement au nord de la Zip dans les boisements.

Enjeux faibles

À l'ouest de la zone d'étude, avec les vignes et friches.

RACCORDEMENT



	Poste Ghisonaccia	Poste Sampolo
Distance au projet	11 Km	15,6 km
Capacité d'accueil EnR restante	0 MW	0 MW
Capacité d'accueil restante	15 MW	15 MW
Capacités restantes en injection en HTB/HTA	0 MW	0 MW

La solution de raccordement est:

- Le raccordement du PDL 1 sur le poste Ghisonaccia
- Le raccordement du PDL 2 sur le poste Sampolo

Une PRAC est nécessaire pour valider cette solution

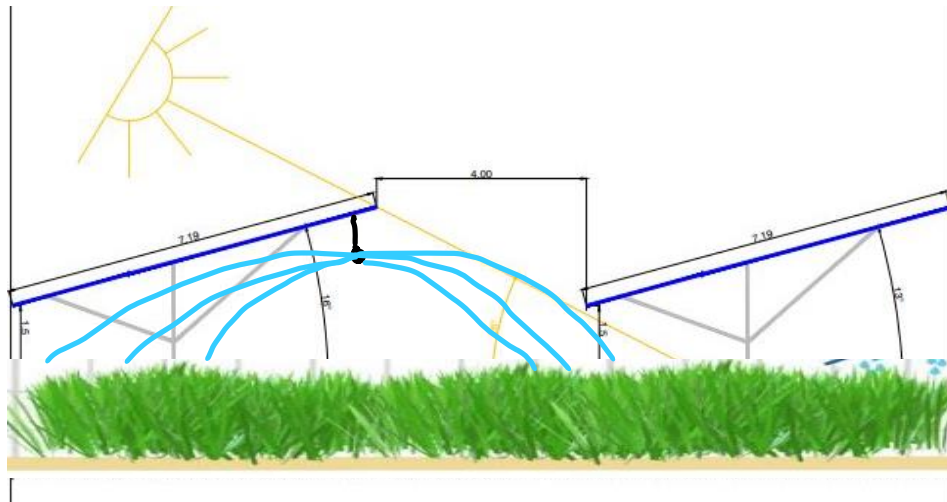
VOLET AGRICOLE : LE PROJET AGRICOLE SOUS PANNEAUX



Objectif :

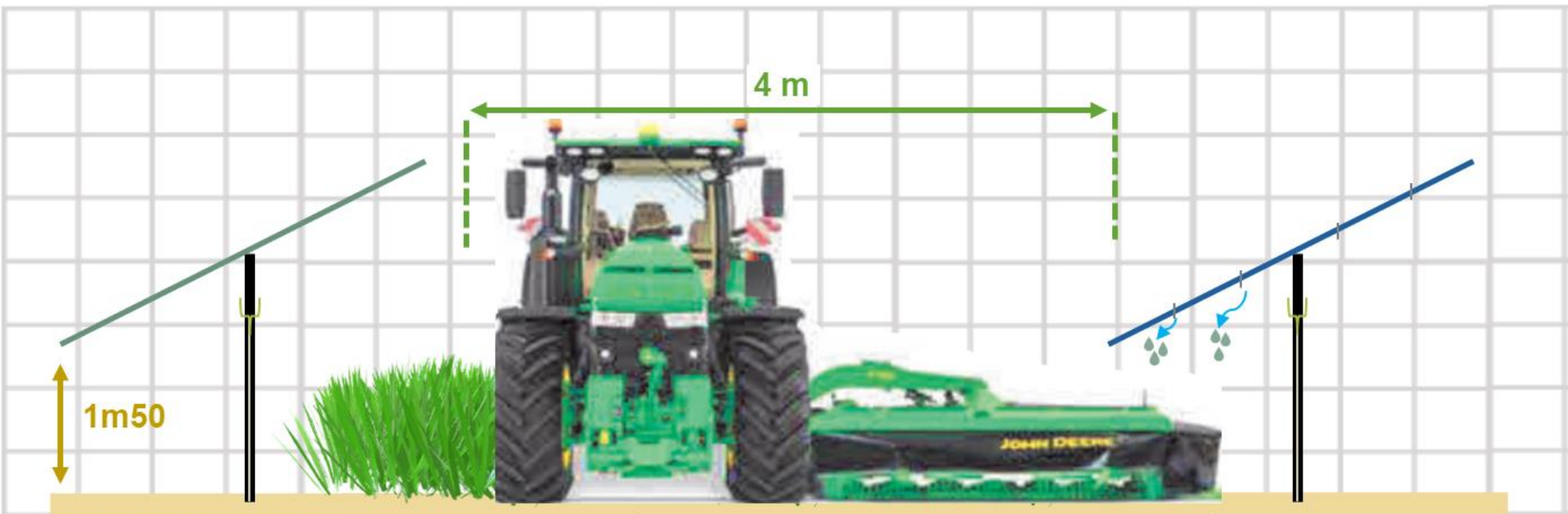
- Produire du fourrage indépendamment du contexte climatique
- Meilleure gestion de l'eau

Système d'aspenseurs en place actuellement



Représentation schématique du potentiel futur système d'irrigation par aspenseurs

VOLET AGRICOLE : LE PROJET AGRICOLE SOUS PANNEAUX



Les avantages du projet agrivoltaïque pour l'exploitant

Intérêts agronomiques

- Prolongation de la période de pousse de l'herbe
- Prévention des périodes de sécheresse
- Amélioration du bien-être animal par l'ombrage apporté et les aménagements dédiés
- Amélioration des conditions de pâturage
- Amélioration des clôtures → sécurité renforcée pour l'exploitation

Intérêts économiques

- Moderniser des matériels et équipements de l'exploitation
- La totalité des investissements à la charge d'H2air
- Aide à la préservation de l'autonomie fourragère

Intérêts sociétaux

- Maintien et pérennisation de l'activité agricole
- Sécurisation d'une activité en label AB et en circuit court

Création d'une société de projet qui gère l'actif (paiement des loyers, des taxes, charges..., vente électricité, ..)

Fiscalité locale applicable au PV

- IFER : imposition forfaitaire des entreprises de réseaux
- TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- TA : Taxe d'aménagement

La première estimation au 29/07/2024 :

- Saint-Savin : 7 000 € (An 1 et 2) puis 3 000 € annuel/an sur 30 ans
- Latitude Nord Gironde : 8 000 et 10 000 € annuel

Attention : Tout dépend de la réglementation en vigueur et des taux

Bénéficiaires = les Collectivités territoriales selon clé de répartition

- Communes
- EPCI : établissement Public de Coopération Intercommunale
- Département
- Région

Un financement participatif par les habitants

H2air peut mettre en place un financement participatif à tout moment du projet si le territoire le souhaite

COLLECTE LOCALE

La collecte est ouverte aux habitants de la région Centre-Val de Loire. En fonction de la dynamique, elle pourra être déplafonnée jusqu'à 100 000 €.

PERMANENCE D'INFORMATION - 1^{ER} OCTOBRE

Les équipes de H2air et Lendosphere sont heureuses de vous accueillir lors d'une permanence d'information le 1^{er} octobre, de 9h à 12h, à la salle des fêtes de la mairie de Maillet.

Projet éolien d'Iris



4

Nombre d'éoliennes



20 à 24 MW

Puissance totale



45 000 MWh

Production par an



+ 15 000

Foyers alimentés



2 450 tonnes

CO₂ évité par an



	COLLECTÉS	100 000 €
	PRÊTEURS	78
	OBJECTIF	100 000 € <small>* premier seuil de 70 000 € atteint.</small>
	JOURS RESTANTS	Terminé
	TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	6 % à 7 % * <small>6 % pour les habitants de la région Centre-Val de Loire 6,5 % pour les habitants de l'Indre 7 % pour les habitants de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne</small>
	MONTANT MAXIMUM PAR PRÊTEUR	Jusqu'à 10 000 € * <small>5 000 € pour les habitants de la région Centre-Val de Loire 10 000 € pour les habitants de l'Indre 10 000 € pour les habitants de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne</small>

<https://www.lendosphere.com/les-projets/projet-eolien-d-iris-dans-l-indre>



Les prochaines étapes

